

# CHAMPIONNAT DE LIGUE ILE DE FRANCE 2018

## ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** Les Ligues de Karting (LK) organisent, avec le concours de la FFSA, leur Championnat de Ligue. Les Ligues de Karting sont responsables de l'organisation de leur Championnat. Le Championnat de la Ligue de Karting Ile de France se compose d'une série de 4 épreuves par catégorie réparties en 4 journées. Le Championnat se déroule sur 5 journées en raison du nombre de catégories inscrites. Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve. Ce Championnat sera organisé conformément aux prescriptions du règlement technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les Ligues de Karting devront établir un règlement du Championnat de Ligue reprenant notamment le calendrier et le nombre d'épreuves prises en compte pour le classement. Les 3 épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront être terminées pour **le 10 juin 2018**
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat de Ligue. Les Ligues de Karting qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la Ligue de Karting, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

## ARTICLE 2. CALENDRIER DES EPREUVES

17-18 mars 2018 <b>Angerville</b>	Minime, Cadet, Nationale, Senior, Master, Gentleman, KZ 2, KZ2
07-08 avril 2018 <b>Salbris</b>	Nationale, Senior, Senior Master, Senior Gentleman, KZ 2, KZ2 Master, Rotax Max, DD2.
28-29 avril 2018 <b>Essay</b>	Minime, Cadet, Nationale, Master, KZ 2, KZ2 Master Rotax Max, DD2.
02-03 juin 2018 <b>Soucy</b>	Minime, Cadet, Nationale, Senior, Master, Gentleman, , Rotax Max, DD2.
01-02 septembre 2018 <b>Kartland *</b>	Minime, Cadet, Senior, Master, Gentleman, KZ 2, KZ2 Master, Rotax Max, DD2.

La ligue de Karting Ile de France se réserve toutefois le droit de modifier les dates du calendrier et ou de supprimer un ou plusieurs meetings ou de modifier les catégories programmées, en raison de circonstances particulières

\* Si l'homologation de la piste est reconduite, sinon Angerville

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### 3.1. LICENCES

- 3.1.1. Le Championnat de Ligue sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité pour 2018, dans sa catégorie et à tout pilote étranger détenteur d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère et de l'autorisation de cette dernière ou d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

### 3.2. PILOTES ADMIS

- 3.2.1. Seuls seront classés dans le Championnat de Ligue les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la Ligue Karting Ile de France ou de la Ligue du Sport Automobile Ile de France et régulièrement affiliée à la FFSA. (**Sauf accord particulier avec un Président de Ligue**)

Cas particuliers :

Catégorie Rotax et DD2 :

Tout pilote détenteur, soit d'une licence NCKK et atteignant l'âge de 14 ans en 2017, soit d'une licence ICCSK ou ICCJK délivrée par une Association Sportive dépendant d'une Ligue différente de la Ligue de Karting Ile de France ou d'une Ligue du Sport Automobile différente de la Ligue du Sport Automobile Ile de France régulièrement affilié(e) à la FFSA pourra participer et être classé au Championnat de Ligue Ile de France dans les catégories Rotax Max, Rotax Master et DD2 à la condition expresse qu'il produise, au moment de son engagement, l'autorisation écrite de participer au Championnat de la Ligue de Karting Ile de France délivrée par le Président de la Ligue Karting ou de la Ligue du Sport Automobile dont il ou elle dépend.

- 3.2.2. Un pilote ne pourra disputer le Championnat de Ligue que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve.
- 3.2.3. Un pilote qui change de Ligue de Karting en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat d'une autre Ligue de Karting.
- 3.2.4. Qualification aux Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman et Sénior/Master/Gentleman
- 3.2.4.1. Le Championnat de Ligue est qualificatif pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Sénior/Master/Gentleman.

La qualification pour les Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Sénior/Master/Gentleman se fera sur la base d'une participation aux 3 journées qualificatives du Championnat de Ligue.

Par « journées qualificatives » du Championnat il faut comprendre les 3 premières journées de chacune des catégories, comme indiqué dans le calendrier du championnat, et qui devront être terminées pour le 10 juin 2018 au plus tard.

**Par ailleurs, chaque Président de Ligue disposera d'une invitation, par catégorie, pour qualifier un pilote de sa région n'ayant pas participé à tout ou partie des 3 épreuves du Championnat de Ligue, qualificatives pour le Championnat de France.**

Dans le cadre des Championnats de France Minime, Cadet, Nationale, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Sénior/Master/Gentleman, la liste des pilotes ayant participé aux 3 journées qualificatives des Championnats de Ligue devra être adressée à la FFSA, **avant une date fixée au jeudi 14 juin 2018.**

- 3.2.5. L'organisation d'un Championnat de Ligue est obligatoire pour toutes les catégories fédérales et reste à la discrétion de la Ligue pour les autres catégories.

### **3.3. *ENGAGEMENTS***

Tout pilote désirant participer au Championnat de la Ligue de Karting Ile de France aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat de Ligue.

**Si le nombre de pilotes engagés dans une catégorie est inférieur à la capacité de la piste un pilote étranger ou d'une autre ligue aura la possibilité de s'engager ponctuellement à une épreuve du Championnat de la Ligue de Karting Ile de France, il apparaîtra dans le classement de la journée mais ne marquera aucun point au Championnat de la Ligue de Karting Ile de France.**

**Catégories Minime, Cadet, KZ2/KZ2 Master/KZ2 Gentleman, Sénior/Master/Gentleman :**

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Championnats de France devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives du Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) ou avoir été invité par leur Président de LK.**

## Catégorie Nationale :

**Les pilotes souhaitant se qualifier pour le Championnat de France, devront s'engager et participer obligatoirement aux trois épreuves qualificatives de leur Championnat de Ligue (sauf cas de force majeure) dans la catégorie Nationale ou avoir été invité par leur Président de LK.**

Le montant de l'engagement à l'ensemble du championnat de la Ligue de Karting Ile de France est fixé à :

- 190 euros pour les Minimes
- 340 euros pour les autres catégories.

Le montant à l'épreuve est fixé à 60 euros pour les Minimes et 100 euros pour les autres catégories.

La clôture des engagements est fixée au 05 mars 2018.

Tout engagement à l'ensemble du Championnat de Ligue effectué après la date limite est fixé à 400 euros.

Tout pilote engagé au Championnat ne pourra demander le remboursement de son engagement en cas de non-participation (sauf cas de force majeure).

## **ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS**

### **4.1. MATERIEL ADMIS**

4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.

4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur.

Chaque pilote ne pourra disposer pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur non plombé en catégorie Nationale. En cas de casse avérée et constatée par un commissaire technique, le pilote pourra utiliser un moteur de secours, mais sera pénalisé de 10 (dix) places sur la grille de départ de la course suivant ce changement de moteur

Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs en catégorie KZ2 et Senior.

Pour les catégories Coupes de Marque, le règlement 2017 de la Coupe de marque sera appliqué.

4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

### **4.2. PNEUMATIQUES**

L'ENSEMBLE DES PILOTES PARTICIPANT AU CHAMPIONNAT DE LA LIGUE DE KARTING ILE DE FRANCE DEVRA SE FOURNIR EN PNEUMATIQUES « SLICK » AUPRES DE L'ORGANISATEUR.

4.2.1. Pour la totalité du Championnat de la Ligue Ile de France (4 épreuves) en catégories Minime, Cadet, Nationale, Sénior/Master/Gentleman, un pilote ne pourra disposer que d'un train de pneus (2 pneus avant et 2 pneus arrière) pour les 2 premières journées et que d'un nouveau train pour les 2 dernières journées. En cas de crevaison, les commissaires techniques auront la possibilité d'autoriser le changement d'un pneumatique par un autre pneumatique usagé.

4.2.2. Pour les catégories KZ2 et KZ2 Master, Rotax Max et Rotax Master, DD2 un pilote pourra disposer de 2 pneus avant « slick » et 2 pneus arrière « slick » pour chacune des quatre épreuves.  
En cas de crevaison, les commissaires techniques auront la possibilité d'autoriser le changement d'un pneumatique par un autre pneumatique usagé.

- 4.2.3 Pour les catégories concernées, les pneus « Pluie » seront en gestion libre dans la limite de 2 pneus avant et 2 pneus arrière pour chacune des quatre épreuves. Ils seront fournis par le pilote.
- 4.2.4 La Ligue de Karting Ile de France se réserve le droit de stocker les pneumatiques en parc fermé pendant la durée de l'épreuve.
- 4.2.5 Prix des pneumatiques :
- |                     |                      |
|---------------------|----------------------|
| Catégorie Minime    | 141 euros (le train) |
| Catégorie Cadet :   | 150 euros (le train) |
| Catégorie Nationale | 171euros (le train)  |
| Catégorie Senior    | 181 euros (le train) |
| Catégories Rotax    | 177 euros (le train) |
| Catégories KZ2      | 172 euros (le train) |
| Catégories DD2      | 177 euros (le train) |

Le règlement par chèque au nom de la Ligue de Karting Ile de France sera demandé lors de l'inscription au Championnat de Ligue

L'encaissement se fera après la première journée.

## ARTICLE 5. SANS OBJET

## ARTICLE 6. SANS OBJET

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. GENERALITES

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat de Ligue devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve
- 7.1.3. La Ligue de Karting Ile de France se réserve la possibilité, lors de l'une ou l'autre épreuve du Championnat de Ligue de regrouper les pilotes d'une même catégorie (Rotax Max et Rotax Master), (Senior Senior Master et Senior Gentlemen) (KZ 2, KZ 2 Master et KZ 2 Gentleman). Le classement séparé à l'intérieur de chacune des catégories (Rotax, Senior, KZ2) sera cependant maintenu.

### 7.2. **EPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE CADET, NATIONALE, KZ2/KZ2 MASTER/KZ2 GENTLEMAN, SENIOR/MASTER/GENTLEMAN**

Les épreuves qualificatives pour les Championnats de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. Principe de déroulement

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Si le nombre d'engagés est inférieur ou égal à la capacité de la piste, chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil de la piste, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

#### 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives : 10 km par temps sec

	8 km par temps de pluie
Pré Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie
Finale :	17 km par temps sec
	14 km par temps de pluie

### 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales. Durant les essais chronométrés, tout arrêt en zone de réparation est interdit.

### 7.2.4. Manches qualificatives

#### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de chaque catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono etc...

#### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
		B contre D	C contre E	

### 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1 <sup>er</sup> ,
2 points au 2 <sup>ème</sup> ,
3 points au 3 <sup>ème</sup> ,
4 points au 4 <sup>ème</sup> ,
5 points au 5 <sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

### 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

## ARTICLE 8. SANS OBJET

## ARTICLE 9. CLASSEMENTS

### 9.1. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT DE LIGUE

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Ligue peut marquer des points sauf ceux mentionnés à l'article 3.2.

Le classement final du championnat sera établi en additionnant les points obtenus aux huit résultats (sont considérés comme un résultat, les points marqués en pré-finale ou en finale de chaque épreuve).

Un bonus assiduité de 3 points sera attribué par épreuve à tous les pilotes qui auront participé au minimum aux essais chronométrés de l'épreuve ou à une manche. Un pilote exclu d'une épreuve ne marquera pas les points de bonus pour l'épreuve de laquelle il a été exclu.

Un coefficient de 1.5 sera appliqué aux points de la dernière journée de chacune des catégories.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex-aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points selon le barème suivant :

Classement	Points	Classement	Points	Classement	Point	Classement	Point
1 <sup>er</sup>	50	7 <sup>ème</sup>	19	13 <sup>ème</sup>	13	19 <sup>ème</sup>	7
2 <sup>ème</sup>	40	8 <sup>ème</sup>	18	14 <sup>ème</sup>	12	20 <sup>ème</sup>	6
3 <sup>ème</sup>	32	9 <sup>ème</sup>	17	15 <sup>ème</sup>	11	21 <sup>ème</sup>	5
4 <sup>ème</sup>	26	10 <sup>ème</sup>	16	16 <sup>ème</sup>	10	22 <sup>ème</sup>	4
5 <sup>ème</sup>	22	11 <sup>ème</sup>	15	17 <sup>ème</sup>	9	23 <sup>ème</sup>	3
6 <sup>ème</sup>	20	12 <sup>ème</sup>	14	18 <sup>ème</sup>	8	24 <sup>ème</sup>	2
	1 point au-delà du 24 <sup>ème</sup> au dernier partant						

## 9.2. **EXCLUSION**

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve.

## **ARTICLE 10. PRIX**

Les récompenses seront offertes par la Ligue de Karting Ile de France.

Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés par une Coupe et un chèque :

**1<sup>er</sup> : 340 euros**  
**2<sup>ème</sup> : 210 euros**  
**3<sup>ème</sup> : 160 euros**

## **ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS**

### 11.1. **NOMBRE DE PARTICIPANTS**

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 11.2. **RAPPORT DE CLOTURE**

Les résultats de chaque épreuve du Championnat de Ligue de karting devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.  
Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

## **ARTICLE 12. RAPPEL ET DIVERS**

12.1. L'accès au parc d'assistance (parc fermé départ ou arrivée), la pré-grille et le contrôle technique), n'est autorisé qu'aux seules personnes licenciées désignées par l'organisateur, aux pilotes et aux accompagnateurs (un accompagnateur licencié par pilote).

12.2. Il est rappelé que, pour les pilotes mineurs, le Tuteur légal doit être présent pendant toute la durée de l'épreuve. Le Tuteur légal a toutefois la possibilité de désigner un Tuteur dit « mandataire spécial » aux fins de le représenter en qualité de Concurrent Tuteur par la signature d'un formulaire de délégation, soit pour une seule épreuve, soit pour l'ensemble des épreuves du Championnat de Ligue disputées par le mineur.

Il est toutefois précisé :

Tout titulaire d'une licence concurrent tuteur (ICT) pourra déléguer sa qualité de tuteur à une autre personne physique licenciée, sous réserve que cette dernière soit majeure et titulaire d'une licence Concurrent » (Guide des Clubs et Licences).

- 12.3.** La Ligue de karting Ile de France dégage sa responsabilité en cas d'annulation d'une épreuve du fait de la non-livraison des pneumatiques par le fournisseur désigné à l'issue de l'appel à concurrence.
- 12.4.** Remise des Récompenses  
A la demande de la Direction de l'épreuve, ou du Responsable du protocole, les trois premiers pilotes classés de chaque catégorie, après avoir répondu au contrôle de poids, devront se présenter au podium en tenue sportive correcte afin de procéder à la cérémonie protocolaire.
- 12.5.** L'engagement au Championnat de Ligue organisé par la Ligue de Karting Ile de France vaut acceptation par le pilote (et son Tuteur) du présent règlement.